

Les élections des délégués vont avoir lieu dans l'entreprise

Au premier tour votez pour la liste

FORCE-OUVRIERE

Le syndicat **majoritaire** de la branche des
Remontées Mécaniques et Domaines Skiabiles



Les implantations
FO Remontées
Mécaniques et
Domaines Skiabiles par
massifs

Alpes du Sud :

PRA-LOUP ABRIES
ARVIEUX CEILLAC
LA GRAVE MOLINES
ORCIERES-MERLETTE
CHAILLOL/LAYE/ST LEGER
PUY SAINT VINCENT
SAINT VERAN LE SAUZE
SERRES CHEVALIER ISOLA
SUPER DEVOLUY CHABANON
St JEAN MONTCLAR Les ORRES

Isère :

L'ALPE d'HUEZ / OZ VAUJANY
TELE GRENOBLE CHAMROUSSE/
LANS enVERCORS Les 2 ALPES
AUTRANS

Pyrénées Ariège: ARTOUSTE

LA MONGIE GOURETTE
SAINT LARY PIAU ENGALY
GAVARNIE AX 3 DOMAINES
FONT-ROMEU LES ANGLES
MONT D'OLMES

Haute Savoie :

AVORIAZ LES GETS CHAMONIX
La CLUSAZ Grd BORNAN CHATEL
MEGEVE

Savoie :

ALBIEZ LES ARCS ORELLE
COURCHEVEL LA PLAGNE
LA ROSIERE LA NORMA
LE CORBIER MERIBEL
VALFREJUS PESEY NANCROIX
St COLOMBAN TIGNES
SAINT SORLIN D'ARVES
VAL D'ISERE VAL CENIS

Auvergne: MONT DORE
SUPER BESSE

Jura : MONT JURA

Vosges: GERARDMER

Nos ambitions

- Etre toujours au plus près de la réalité de ceux avec qui et par qui nous existons, pour la défense de leurs droits, libres de toutes contraintes politiques.
- Construire un Syndicat fort qui porte en avant la négociation dans les entreprises et dans la branche pour une amélioration des rémunérations, des conditions de travail, en signant des accords permettant à tous de vivre mieux.
- N'être représentés **que** par des délégués issus du votes de salariés des Remontées-Mécaniques et Domaines Skiabiles, par qui et pour qui nous existons.
- Rester LE Syndicat majoritaire des Remontées - Mécaniques et des Domaines Skiabiles, votre Syndicat. Le syndicat qui tient ses promesses.
- Maintenir une cohésion et des liens solides qui font de FO RMDS une union véritable autant entre les structures syndicales qu'entre les femmes et les hommes qui en sont les piliers.

Ce que FO a obtenu entre autres :

- La signature d'un avenant à la prévoyance garantissant 80% du salaire (à partir du 120^{ème} jour) en cas d'incapacité ou d'invalidité avec portabilité sur 12 mois pour les saisonniers, obtenu par FO après 1 an de négociations.
- L'abrogation du coefficient réducteur.
- En ne signant pas l'accord CDII (seul contre tous)
- Des garanties supplémentaires dans l'accord pénibilité (après avoir exercé de fortes pressions)
- Des avancées conventionnelles (élargissement des NR)
- La révision des indices de base pisteurs et des caissières
- Le maintien de l'indice en cas de changement de poste en fin de carrière,
- L'égalité de traitement en cas de chômage partiel ou total.

Ce que FO négocie actuellement :

- La durée des contrats saisonniers,
- La prime artificier, ski batons chaussures
- Un socle conventionnel bloquant la signature d'accords d'entreprise dérogatoires
- L'uniformisation des tests de langue
- L'interdiction de la modulation saisonnière et des contrats pour accroissement d'activité durant la saison.

**FO un syndicat pour construire
pas pour détruire, mais jamais
un syndicat d'accompagnement**

Pour nous joindre :

BECKER Eric secrétaire national FO RMDS :
tél 06.63.66.37.64 fo.rmids@orange.fr